



## Accident de travail et démission

-----  
Par Dixon

Bonjour,

J'ai débuté un nouvel emploi le 1 mars avec période d'essai de 8 jours. Le deuxième jour j'ai subi un accident de trajet sur l'aller. Hôpital, arrêt et prolongation. Ma supérieure n'a pas hésité à me le reprocher. J'ai envoyé ce jour un recommandé de démission (mon arrêt termine mercredi et j'ai trouvé un nouvel emploi proche de chez moi.

Peuvent-ils refuser cette démission ?

-----  
Par AGeorges

Bonjour Dixon,

Avant de commencer votre période d'essai, vous avez signé un contrat. Ce contrat fixe les conditions disons de "Préavis".

En période d'essai, celui-ci est généralement fort court, encore faut-il respecter la procédure. Si vous avez envoyé votre lettre avant la fin de la période d'essai, cela devrait convenir.

Ma supérieure n'a pas hésité à me le reprocher.

Quand un employeur vous embauche, c'est qu'il a besoin de vous. Evidemment, cela dépend de la forme utilisée, mais manifester un certain mécontentement si, dès le 2e jour, vous ne pouvez plus travailler, n'a rien d'anormal.

-----  
Par Dixon

Je vous remercie pour vos réponses. Oui, j'ai envoyé ma démission avant la fin de mon préavis.

Évidemment, on n'embauche pas si on en a pas le besoin. En revanche, reprocher à une personne d'avoir eu un accident de voiture suite à un malaise, je suis bien moins convaincu que l'idée de reprocher à quelqu'un qui n'a pas envie de venir, d'être en arrêt..